
Chemin de la Selle - Acquisition de la propriété de M. BAILLY Georges - Modification de la délibération du 4 novembre 1991

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal, en sa séance du 4 novembre 1991, a autorisé l'acquisition d'une parcelle de terrain située chemin de la Selle, cadastrée section PZ n° 7, jouxtant une propriété communale d'une surface de 68 a 53.

Cette parcelle, propriété de M. BAILLY, est aliénée au prix de 23 000 F, pour une surface totale de 38 a et non pas 68 a 53, comme indiqué par erreur dans la délibération du 4 novembre 1991 ;

Les autres termes de la délibération du 4 novembre 1991 restent inchangés.

Le Conseil Municipal est donc invité à prendre acte de cette rectification.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.